Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 8 (1920)

Heft: 92

Buchbesprechung: Notre bibliothèque

Autor: Haltenhoff, C. / L.L.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

alliance. M. de Dardel risque de compromettre sa cause en déclarant superflue la garantie de la neutralité de la Suisse, qui à son avis devra marcher coûte que coûte lors d'une prochaine guerre. · Dieu nous préserve de nos antis! > floit avoir pensé M. Motta, qui s'efforce d'effacer les soupçons réveillés dans l'Assemblée par cette opinion personnelle du député neuchâtelois. La cause est défendue en outre par des discours remarquables de MM. Forrer, Scherrer-Füllemann, Sulzer et de M. Usteri au Conseil des Etats. En outre des points déjà relevés en novembre, les orateurs expriment tous une gratitude profonde à MM. Ador et Huber pour la manière dont ils se sont acquittés de leur mission difficile et délicate à Londres. Les partisans de la Ligue engagent à la suppression de la clause américaine pour les motifs suivants : ce qui retient l'Amérique en ce moment de se déclarer membre de la Société des Nations et de signer le traité de paix, ce sont des raisons d'ordre politique interne, et même de lutte pour la suprématie entre les grands partis. Nous ne pouvons plus faire de l'attitude des Etats-Unis un critère de la confiance à apporter à la Ligue. Preuve en est que presque tous les Etats neutres de l'Europe y sont entrés sans tenir compte de l'Amérique. Si cette grande démocratie peut se payer le plaisir de se maintenir dans un «splendide isolement», c'est grâce à l'indépendance économique et à la force du pays. Il n'en est pas de même pour la faible Suisse au cœur de l'Europe. Et enfin les Chambres fédérales n'ont pas le droit vis-à-vis du peuple d'empêcher par tine réponse négative que le « Souverain » ne puisse manifester librement sa volonté à lui une fois le délai du 10 mars passé.

Au vote du Conseil National, 115 députés acceptent la suppression de la clause, tandis que 55 la repoussent. Au Conseil des Etats, l'adhésion est votée par 30 voix contre 6.

Voilà la fin du long travail de nos députés, et nous ne pouvons être assez heureux de la tournure qu'ont prise les choses jusqu'ici. La Société des Nations depuis quelques mois semble marcher vers la démocratisation, elle a pleinement tenu compte de la situation spéciale et des difficultés constitutionnelles de la Suisse. Nous croyons qu'elle seule est suceptible de maintenir la paix et de créer un accord entre les peuples et nous avons confiance que ceux qu'on consultera le 16 mai sauront franchir encore la dernière étape, et feront le pas décisif pour que la Suisse persiste à jouer le rôle important que l'histoire lui a réservé. Annie Leuch.

NOTRE BIBLIOTHEQUE

Annuaire des Femmes suisses. 5me année. 1919. Francke, éditear, Berne, 1 vol. 6 fr. 50.

L'Annuaire des Femmes suisses a conquis sa place au soleil: tous ceux qui s'intéressent chez nous aux progrès de la cause féministe accueillent avec empressement les informations si documentées qu'il nous apporte.

Les chroniques suisses de Miles Strub et Porret n'ont, hélas! pas de triomphe à enregistrer. Si la question du suffrage - qui est au premier plan dans ce domaine — a été soulevée dans plusieurs cautons: Zurich, Saint-Gall, Bâle, Vaud, Genève, etc., elle n'y a été résoiuc nulle part et a même subi à Neuchâtel un échec assez sérieux. Inutile de dire que les initiateurs du mouvement ne se découragent pas pour cela! Ils nourrissent même l'espoir de voir le nouveau Conseil national, sans doute plus progressiste que l'ancien, s'at!aquer au problème suffragiste sur le terrain fédéral. La résolution (prise à l'unanimité) des déléguées de l'Alliance nationale des Sociétés féminines a témoigné clairement de la volonté d'un très grand nombre de Suissesses de devenir enfin des citoyennes dans toute l'acception du terme.

En revanche, ainsi que Mile Gourd nous l'annonce joyeusement, les autres pays ont fait de véritables bonds en avant. Soit les Etats de l'Europe centrale, soit les jeunes nations créées par les traités de

paix, ont accepté sans hésitation la collaboration féminine à la vie publique. Le nouveau Parlement anglais a été nommé avec le concours des électrices. La France el l'Italie semblent également vouloir se rapprocher de l'égalité, et aux Etats-Unis, la victoire ne se heurfe plus qu'à la résistance de quelques Etats du Sud.

En dehors des chroniques proprement dites, nous trouvons dans l'Annuaire un travail intéressant de Mme Merz sur les organisations de ménagères qui ont déjà rendu allleurs de très grands services et que l'auteur désirerait voir prendre en Suisse la place qui leur revient dans la vie économique du pays. Mile Gerhard nous expose ses idées sur la situation de la femme électrice, vis-à-vis des partis politiques. Elle combat la création d'un « parti féminin » et insiste sur la nécessité d'accepter les conditions normales du travail politique, malgré ses imperfections, que les nouvelles citoyennes réussiront peut-être à atténuer.

MIle Marguerite Gobat rend compte des efforts des femmes de toutes les nations dans le sens du pacifisme. Mile Anna Fierz nous transporte — ô surprise! — dans la sphère enchantée de la création poétique! Elle étudie avec finesse le rôle de la femme dans l'œuvre de Gottfried Keller, et évoque les figures tour à tour gracieuses ou imposantes, délicates ou robustes, parfois aussi mesquines ou repoussantes, qui peuplent les domaines, les nouvelles, les poésies de son

grand compatriote.

Enfin, suivant l'heureuse coutume observée dès le début par les rédactrices, deux biographies de femmes éminentes rehaussent encore l'intérêt de l'Annuaire. Ce sont celles de Mme Orelli, la fondatrice des restaurants antialcooliques et premier docteur féminin honoris causa, dont Mme Bleuler-Weser a vu de près les efforts infatigables et les brillants succès, et de Mme Necker de Saussure, l'auteur de l'Education progressive. Mile Hélène Naville esquisse avec une tendresse et une compréhension qui dénotent une parenté d'idéal, sinon de nature, la vie et les travaux de cette noble femme dont les conceptions pédagogiques avaient de beaucoup devancé celles de son temps et de son milieu.

Une liste des Associations féminines suisses clôt ce volume, si substantiel, en dépit de ses dimensions modestes, et auquel les portraits de Mme Necker de Saussure et de Mme Julie Merz ajoutent un attrait de plus. C. HALTENHOFF.

Dr A. LASSUEUR: Comment lutter contre les maladies vénériennes?

Le Dr Lassueur présente au public le rapport qu'il a exposé en 1918, à Lausanne, au « Comité de la lutte contre les matades vens riennes », et nous apporte un grand nombre de renseignements intéressants clairement exposés.

Sans nier la valeur des mesures d'ordre moral qui ont été ou pourraient être prises, il les laisse volontairement à l'écart de son travail, et n'étudie que les mesures administratives et médicales appliquées ou proposées dans les différents pays pour lutter contre le dan-

ger toujours croissant des affections vénériennes.

Un des chapitres du livre comprend des chiffres impressionnants sur la fréquence de ces affections et indique leurs conséquences proches ou lointaines sur les individus et leur descendance, insistant sur le danger qu'elles constituent pour la race et l'avenir d'un pays.

Jusqu'à ces dernières années, on comptait sur deux ordres de faits pour assainir la rue et diminuer le danger de propagation de la syphilis: la police des mœurs et la réglementation de la prostitution. Nous retrouvons, condensés dans ce travail, tous les arguments contre la réglementation: arguments moraux, juridiques et hygiéniques, puisque les derniers défenseurs de la maison de tolérance n'osent plus

invoquer que des motifs d'hygiène.

La police des mœurs, plus souple cependant que la réglementation rigourcuse, est condamnée en tant que mesure policière, et dans la forme qu'elle affecte actuelliement presque partout. Mais l'auteur est énergiquement contre la politique du « laisser-faire », qui se contenterait d'ignorer la prostitution et tous les dangers qui l'accompagnent. Il est d'avis de transférer les pouvoirs de la police aux médecins et décrit en détail l'organisation médico-judiciaire établie en Norvège et au Danemark, et les progrès qu'elle réalise sur les anciennes mesures administratives.

Les résultats obtenus par cette organisation et par les procédés utilisés dans les armées américaine et australienne laissent entrevoir une amélioration certaine de la situation et une diminution de la morbidité vénérienne. Aussi le projet personnel du Dr Lassueur se rapproche-t-il beaucoup des lois scandinaves; il cherche d'abord à dépister le malade en attirant sa confiance; puis, par une thérapeutique active, à diminuer la période de contagion pendant laquelle le malade représente un danger social.

Tout en restant un ouvrage médical, ce petit livre mérite d'être connu du public qui s'intéresse à la vulgarisation de ces sujets, à cause du judicieux esprit critique dont témoigne l'auteur.

Dr. L. L.